

Convocation du :  
10 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 14 septembre, à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 10 septembre, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

**Étaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;  
Monsieur Jimmy RONCE, 2<sup>ème</sup> adjoint ;  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint ;

Nombre de conseillers  
présents : 10

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Delphine BRAULT, Françoise GUILLO, Messieurs Clément CAVART, Olivier FAUCHEUX, Michel JAFFRE conseillers municipaux.

Nombre de conseillers  
votants : 15

**Absents excusés :**

Marie-Françoise BOUCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier FAUCHEUX, Madame Claudette TRAVERS ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic LECOIN, Françoise TRICHEUX ayant donné pouvoir à Madame Françoise GUILLO, Monsieur Benoit FLEURY ayant donné pouvoir à Monsieur Clément CAVART, Monsieur Jonathan DUVAL ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Clément Cavart

Monsieur Max VAN DER STICHELE présente en début de séance Madame Catherine BEAUMONT arrivée au secrétariat de la mairie le 7 septembre afin de pallier au départ de Madame Valérie TONNELLIER.

**I. MARCHE PUBLIC : AMENAGEMENT DE VOIRIE – CHEMINEMENT PIETONS - RUE DE THIVARS**

Monsieur Ludovic LECOIN rappelle qu'une Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 4 septembre pour l'aménagement de la voirie et le cheminement piétonnier rue de Thivars. Le délai de réponse des entreprises était du 6 août au 4 septembre 2020.

Il rappelle que la consultation concernait un lot VRD « Gros Œuvre » et un lot « Espaces verts ».

## **Lot 1 – VRD « Gros Œuvre »**

Monsieur Ludovic LECOIN indique que sept entreprises ont répondu : Blot, Eiffage, Colas, TP28, TPCI, Eurovia et Toffolutti.

L'entreprise BLOT a proposé une offre d'environ 75 000 €.

Colas, Eiffage, TP 28 et TPCI ont proposé des offres d'environ 69 000 €.

L'entreprise Eurovia a proposé une offre à environ 61 000 € et l'entreprise Tofolutti une offre à environ 70 000 €.

Monsieur Ludovic LECOIN précise que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient pour 40 % le prix et pour 60 % la valeur technique.

Après étude du rapport d'analyses d'offres transmis par DIF CONCEPTION, la commission d'appel d'offres propose de retenir la société COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 69 995.10 € HT en raison de sa notation.

## **Lot 2 - Espaces verts**

Monsieur Ludovic LECOIN indique que deux entreprises ont répondu :

- Paysages Julien Legot : une offre à environ 25 000 €
- PRO Paysages : une offre à environ 20 000 €.

Après étude du rapport d'analyses d'offres transmis par DIF CONCEPTION, la commission d'appel d'offres propose de retenir la société PRO Paysages dont l'offre de 20 171 .28 € HT se rapproche le plus du besoin de la commune en termes d'aménagements paysagers.

Monsieur Max VAN DER STICHELE fait la synthèse des offres proposées par la Commission d'Appel d'Offres pour les deux lots :

- 1) Lot 1 : lot VRD : Entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant H.T. de 69 995. 16 €
- 2) Lot 2 : espaces verts : Entreprise PRO Paysages pour un montant H.T. de 20 171 .28 €

Monsieur Max VAN DER STICHELE demande au Conseil Municipal de procéder au vote pour décider si la proposition de la Commission d'Appel d'Offres est retenue.

Vu l'avis d'information publié le 6 août 2020

Vu les candidatures,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir l'entreprise suivante pour le LOT 1 : la société COLAS CENTRE OUEST
- de retenir l'entreprise suivante pour le LOT 2 : la société PRO Paysages
- de donner tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour notifier aux entreprises non retenues le rejet de leurs candidatures ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour notifier aux entreprises retenues l'acceptation de leurs candidatures et de leurs offres;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires à la réalisation du marché lot 1 estimé à 69 995.16 euros HT soit 84 414.09 euros TTC.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires à la réalisation du marché lot 2 estimé à 20 171.28 euros HT soit 24 326.56 euros TTC.

## **II POINT TRAVAUX**

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Monsieur LECOIN afin qu'il fasse un point sur les travaux engagés et à venir.

### **a) Travaux plaine sportive**

Monsieur Ludovic LECOIN indique qu'une réunion de travaux a lieu ce soir au city stade pour la mise en service du système d'éclairage.

### **b) Travaux rue de la barrière**

Les travaux aux abords de la station d'épuration devraient se débloquer cette semaine.

Monsieur Ludovic LECOIN rappelle que, suite à des remarques écrites d'administrés déposées sur le véhicule affecté aux employés communaux, les employés municipaux ne sont pas soumis aux horaires départementaux pour réaliser leur activité professionnelle.

## **III ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur Jimmy RONCE précise que la première réunion publique a eu lieu le mercredi 9 septembre et que les prochaines dates prévues sont les 21 septembre et 9 octobre.

Il rappelle que le commissaire enquêteur est disponible pour répondre aux questions des administrés et il explique également que cela concerne principalement les propriétaires de près. Il évoque le fait que ces derniers ont été informés par recommandé par Chartres Métropole.

## **IV DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Max VAN DER STICHELE évoque le fait qu'il convient de modifier la délégation de signature afin de récupérer les lettres recommandées suite au départ de Madame Valérie TONNELIER et à l'arrivée de Madame Catherine BEAUMONT au secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place de cette délégation de signature.

#### **V PHOTO DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tous les conseillers municipaux n'étant pas présents ce soir, il conviendra de prendre la photo à une date ultérieure.

#### **VI QUESTIONS DIVERSES**

##### **a) Point sur le secrétariat du SIVOS**

Madame Marie-Ange ABADIA demande des précisions sur le rôle de Madame Catherine BEAUMONT concernant les tâches à accomplir pour le SIVOS et si elle peut faire appel à l'intéressée en cas de besoin urgent.

Monsieur Max VAN DER STICHELE précise qu'un nouveau point devra être fait avec le SIVOS afin de répartir les tâches entre Mignières et Ver-lès-Chartres. En tout état de cause, Madame Catherine BEAUMONT travaillera pour le SIVOS afin d'assurer les travaux attachés au site de Ver. Cela reste à quantifier et rappelons qu'à ce jour Mme BEAUMONT n'est pas une secrétaire de mairie « confirmée ».

##### **b) Demande de réservation de la salle des fêtes pour le Conseil d'école en mars 2021**

Monsieur Stéphane BOURGEOIS évoque le fait que Monsieur THOMAS a demandé à réserver la salle des fêtes pour le Conseil d'école en mars 2021 pour plus de 30 personnes mais qu'en raison des conditions sanitaires liées au Covid 19 actuelles et à venir, cela n'est pas possible afin de respecter les distanciations physiques.

Monsieur Stéphane BOURGEOIS propose de contacter la mairie de Corancez afin de demander si une mise à disposition de leur salle des fêtes est possible puisqu'elle permet un accueil de 100 personnes (*sous réserve des conditions sanitaires liées au Covid 19 en 2021*).

##### **c) Point sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre**

Monsieur Max VAN DER STICHELE précise que celle-ci se déroule à la salle des fêtes et que la crise sanitaire actuelle risque d'entraîner son annulation.

##### **d) Vitesse devant la plaine sportive**

Monsieur Ludovic LECOIN relate le fait que des véhicules circulent à forte vitesse au niveau de la plaine sportive rue de la barrière. En effet, celle-ci est limitée actuellement à 70 km/h entre la Varenne et l'entrée de Ver-lès-Chartres, contrairement aux autres voies communales limitées à 50 km/h.

Afin de mettre fin à cette vitesse excessive pouvant entraîner des risques multiples et compte tenu de la fréquentation accrue dans le secteur liée aux activités sportives, Monsieur Max VAN DER STICHELE propose au Conseil Municipal de baisser la vitesse de cette portion de voie de 70 km/h à 50 km/h et de procéder au vote d'un arrêté de police de circulation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié);

Considérant que la Route Départementale n° 127 entre la Varenne et l'entrée de Ver-lès-Chartres représente un danger pour les usagers, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 50 km / heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (1 abstention) de valider :

- L'approbation de cet arrêté

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.



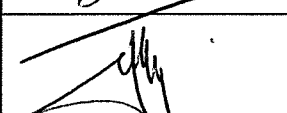
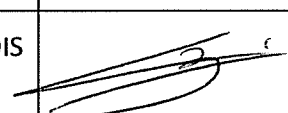

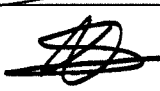

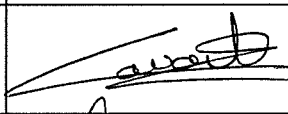

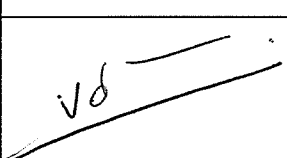
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	Ayant donné pouvoir à Monsieur FAUCHEUX	Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	
Monsieur CAVART Clément		Madame TRAVERS Claudette	Ayant donné pouvoir à Monsieur LECOIN
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Madame TRICHEUX Françoise	Ayant donné pouvoir à Madame GUILLO
Monsieur FLEURY Benoît	Ayant donné pouvoir à Monsieur Clément CAVART	Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur DUVAL <del>Benoît</del> Jonathan	Ayant donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE		